

## **REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

Référence de la consultation :

**2025MFAL-CABLES-PAPIER-HT**

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Remplacement de câbles papier HT sur le centre ONERA de Modane-Avrieux

### **DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**Le Mercredi 12/11/2025 à 15h00**

ONERA Centre de Modane  
Route Départementale 215 – CS 70100  
73500 Modane

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PREAMBULE</b>  | <b>3</b>  |
| <b>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</b>                              | <b>4</b>  |
| 1.1 OBJET   | 4         |
| 1.2 FINANCEMENT   | 4         |
| 1.3 STRUCTURE   | 4         |
| 1.4 SURETE DU MARCHE  | 4         |
| 1.5 DELAI D'EXECUTION DU MARCHE   | 4         |
| <b>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</b>                                | <b>5</b>  |
| 2.1 PROCEDURE   | 5         |
| 2.2 ALLOTISSEMENT   | 5         |
| 2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES                                | 5         |
| 2.4 VISITE  | 5         |
| 2.5 ECHANGES  | 6         |
| 2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION                                  | 6         |
| 2.7 GROUPEMENT D'ENTREPRISES  | 7         |
| 2.8 SOUS-TRAITANCE  | 7         |
| 2.9 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES  | 7         |
| <b>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</b>                                       | <b>8</b>  |
| 3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE  | 8         |
| 3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE  | 10        |
| 3.3 PRESENTATION DE L'OFFRE   | 10        |
| 3.4 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION                                    | 11        |
| <b>4 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</b> | <b>13</b> |
| 4.1 REMISE DES DOSSIERS   | 13        |
| 4.2 COPIE DE SAUVEGARDE   | 13        |
| 4.3 CAS PARTICULIER : DOCUMENTS RELATIFS A LA SURETE                                    | 14        |
| <b>5 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</b>   | <b>15</b> |

ONERA Centre de Modane  
Route Départementale 215 – CS 70100  
73500 Modane

## PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes

| N°  | Intitulé   |
|-----|--|
| PJ1 | <p>Le présent document, valant <b>Règlement Particulier de la Consultation</b>, qui définit les modalités de la consultation, <u>ses 3 annexes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de renseignements fournisseur (annexe 1)</li> <li>• Demande de contrôle primaire (annexe 2)</li> <li>• Guide pour remplir la demande de contrôle primaire (annexe 2BIS)</li> </ul>   |
| PJ2 | <p><b>Le Projet de Marché et ses 5 annexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation relative à lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1)</li> <li>• Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF - annexe 2)</li> <li>• Consignes Générales Sureté Sécurité Environnement (CGSSE - annexe 3)</li> <li>• Clause PSD et PSTN (annexe 4)</li> <li>• Déclaration PSD et PSTN intervenants (annexe 5)</li> </ul> |
| PJ3 | <p><b>Le Cahier des Charges</b> (CDC) référence CDC-2025MFAL-CABLES-PAPIER-HT édition du 29/08/2025</p>  |

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2025MFAL-CABLES-PAPIER-HT.

*Remarques concernant le téléchargement via PLACE :*

*1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).*

*2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr). Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.*

## **1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE**

### **1.1 Objet**

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet :

Remplacement de câbles papier HT sur le centre ONERA de Modane-Avrieux

### **1.2 Financement**

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

### **1.3 Structure**

Le marché concerné est un marché à tranches.

Il est constitué d'une tranche ferme et de quatre (4) tranches optionnelles, réparties comme suit :

| Tranche               | Intitulé   |
|-----------------------|--|
| Tranche ferme         | Liaison N°1 du CDC : poste D vers poste A                |
| Tranche optionnelle 1 | Retrait de l'ancien câble allant du poste D vers poste A |
| Tranche optionnelle 2 | Liaison N°3 du CDC : poste M2 vers poste Info            |
| Tranche optionnelle 3 | Liaison N°4 du CDC : poste TURMA vers poste M3           |
| Tranche optionnelle 4 | Liaison N°5 du CDC : poste M3 vers poste T3              |

La tranche ferme est exécutoire dès la notification du marché.

Les tranches optionnelles seront affermies, le cas échéant, par ordres de service notifiés par l'ONERA.

### **1.4 Sureté du marché**

Le marché à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat standard dans une ZRR » avec contrôle des accès (MZ).

### **1.5 délai d'exécution du marché**

Le délai d'exécution du marché sera compris entre sa date de notification et le 31/12/2027 pour la tranche ferme.

Les tranches optionnelles peuvent être réalisées durant 4 années à partir de la date de notification du marché.

ONERA Centre de Modane  
Route Départementale 215 – CS 70100  
73500 Modane

## **2 MODE DE PASSATION – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE**

### **2.1 Procédure**

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique<sup>1</sup> (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure adaptée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure de mise en concurrence ouverte avec publicité préalable** et avec **possibilité de négociation des offres** – cf. modalités de négociations à l'article 4.2 du présent document.

Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

(Articles R.2123-4 et 5 du CCP)

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

### **2.2 Allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations nécessite un ensemble cohérent.

### **2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles**

| Définitions                                |                                  |
|--|----------------------------------|
| Variante                                   | offre alternative                |
| Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) | élément complémentaire à l'offre |

#### **a. Variantes**

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées pour répondre au besoin de l'ONERA.

Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA

Les variantes doivent être bien identifiées dans le dossier du candidat. Pour chaque variante, une offre séparée doit être présentée.

#### **b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)**

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

### **2.4 Visite**

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat doit impérativement effectuer la visite du centre ONERA de Modane-Avrieux avant de remettre son offre : **le non-respect de cette obligation entraînera automatiquement le rejet de l'offre**

<sup>1</sup> Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

**Les visites se dérouleront au plus tard le : 07 Novembre 2025.**

Pour l'organisation de cette visite, les candidats prendront contact par courriel avec les deux (2) personnes suivantes (la demande doit être adressée à l'ensemble des 2 destinataires) :

- M Fabien VINIT-MOLLARD (email : [fabien.vinit\\_mollard@onera.fr](mailto:fabien.vinit_mollard@onera.fr))
- M Nicolas SARI (email : [nicolas.sari@onera.fr](mailto:nicolas.sari@onera.fr))

Ce courriel doit préciser la société ainsi que les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes lors de la visite.

Il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante).

L'accès au centre ONERA de Modane-Avrieux nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale.

Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.

**Les demandes de visites sont à envoyer au minimum 48 heures avant la date de visite souhaitée.**

A l'issue de la visite, le candidat recevra une attestation de visite de la part des personnels ONERA en charge de la visite. **Ce document doit impérativement être joint au dossier de candidature** (cf. article 3 ci-après).

## **2.5 Echanges**

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

## **2.6 Modifications de détail au dossier de consultation**

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ONERA Centre de Modane  
Route Départementale 215 – CS 70100  
73500 Modane

## **2.7 Groupement d'entreprises**

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Nota : la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet de marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

## **2.8 Sous-traitance**

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, **toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.**

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

## **2.9 Marché de prestations similaires**

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels marchés ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification du marché concerné par la présente consultation.

### **3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES**

#### **3.1 Présentation du dossier de candidature**

##### **a. Généralités**

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française.

Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

##### **b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation**

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

| N° | Document/ Information   | Commentaires  |
|----|---|---|
| C1 | <b>La fiche de renseignements fournisseur</b> de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner | complétée et signée par <b>une personne habilitée à engager le candidat</b> |
| C2 | <b>Le numéro unique d'identification</b> (n° SIREN délivré par l'INSEE) <sup>2</sup> ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois   |   |
| C3 | <b>Une délégations de pouvoir</b> en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, <sup>3</sup>  |   |
| C4 | <b>L'attestation de visite</b> ( <i>remise après la visite du site ONERA</i> )  | complétée et signée par <b>l'ONERA et le candidat</b>                       |
| C5 | <b>Un RIB</b>   | signée par <b>une personne habilitée à engager le candidat</b>              |
| C6 | <b>L'attestation d'assurance</b> pour les risques professionnels, précisant la nature et le montant des garanties pour les prestations considérées  |   |
| C7 | <b>Les agréments et/ou certifications</b> détenus, le   |   |

<sup>2</sup> A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

<sup>3</sup> L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

|    |  |  |
|----|--|--|
| C8 | cas échéant<br><b>La présentation des moyens de fabrication et de contrôle ainsi que les réalisations antérieures similaires</b> |  |
|----|--|--|

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

#### c. Documents liés à la sûreté (cf. article 1.4 ci-avant)

Du fait de la typologie du marché, définie à l'article 1.4 ci-avant, le candidat (ainsi que ses éventuels cotraitants et/ ou sous-traitants) doit également fournir :

| N° pièce | Intitulé  | A compléter et signer par / à fournir par :   |
|----------|---|---|
| S1       | <b>K-bis de moins de trois mois</b> , comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager la société<br>(remarque : en cas de citation au K-Bis d'une personne morale exerçant une responsabilité d'engagement de la société, le K-Bis de cette personne morale comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager cette personne morale doit également être fourni) |   |
| S2       | <b>Demande de contrôle primaire</b> (modèle CPR – annexe 2 au présent document, accompagnée de son guide d'aide pour compléter le document en annexe2bis)<br>( <i>nota : l'ONERA est « l'organisme demandeur »</i> )  | chaque personne physique représentant la personne morale du candidat inscrite sur le ou les K-bis |
| S3       | <b>Copie de pièce d'identité</b><br>( <i>nota : le seul permis de conduire ne constitue pas une pièce suffisante</i> )  | chaque personne physique représentant la personne morale du candidat inscrite sur le ou les K-bis |
| S4       | <b>Clause de protection du secret de la défense et de la sécurité nationale et du potentiel scientifique et technique de la nation</b> (annexe 4 au projet de marché)   | une personne autorisée à engager la société   |

Si le candidat fait l'objet d'une **décision d'habilitation**, il n'a pas à fournir les fiches individuelles de contrôle élémentaire et les pièces d'identité associées. En revanche, il adresse une copie de la décision d'habilitation ou un certificat de sécurité portant mention des

références complètes de la personne morale et identifient nominativement l'Officier de sécurité de sa société.

Ces documents doivent être remis selon les modalités fixées à l'article 5.3 ci-après.

### **3.2 Appréciation de la candidature**

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution du marché.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

En outre, la recevabilité de la candidature est soumise au respect des règles relatives à la sûreté du marché.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Sont automatiquement éliminées les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas effectué la visite obligatoire prévue à l'article 2.4 ci-avant. PRESENTATION et analyse des offres

### **3.3 Présentation de l'offre**

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

| N°<br>pièce | Intitulé  | Signature | Formats      |
|-------------|---|-----------|--------------|
| O1          | <u>Le projet de marché</u> (PJ2) et son annexe 1 complétés  | x         | Word et pdf  |
| O2          | <u>La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</u> (annexe 2 au projet de marché précité)  | x         | Excel et pdf |
| O3          | <u>Un mémoire technique</u> rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La solution technique proposée et les caractéristiques techniques des matériels/équipements proposés.</li> <li>• Un devis descriptif quantitatif détaillé de l'installation par poste avec marques, types et caractéristiques des matériels et matériaux proposés.</li> </ul> | A établir | PDF          |

ONERA Centre de Modane  
 Route Départementale 215 – CS 70100  
 73500 Modane

|    |   |           |     |
|----|---|-----------|-----|
|    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éléments permettant de justifier de cette solution (<i>résultats d'essais ou simulation ou démonstration etc.</i>),</li> <li>• Le respect des contraintes et exigences minimales définies dans le cahier des charges (PJ3),</li> <li>• Un mode opératoire de la réception avec le détail des éléments vérifiés.</li> <li>• Les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour permettre à l'ONERA de juger la bonne compréhension du besoin et de la qualité de l'offre au-delà des exigences et contraintes minimales,</li> <li>• Les profils type et compétences de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations</li> </ul> |           |     |
| O4 | <p><b>Le délai global d'exécution</b> de la prestation pour chaque tranche (ferme et optionnelles) et un <b>planning détaillé des opérations</b> qui décrit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La durée des études</li> <li>• La durée des approvisionnements par type de matériel</li> <li>• La durée des opérations de dépose du matériel existant</li> <li>• La durée des opérations de pose et de raccordement du nouveau matériel</li> <li>• La durée des essais et de la mise en service</li> </ul>   | A établir | PDF |

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Néanmoins, les éventuelles documentations techniques des matériels « standard » retenus par le candidat pour répondre au besoin de l'ONERA peuvent être fournies soit en français soit en anglais.

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

### 3.4 Analyse et appréciation des offres – attribution

#### a. Modalités d'analyse et déroulement des négociations

ONERA Centre de Modane  
Route Départementale 215 – CS 70100  
73500 Modane

Les variantes imposées par l'ONERA sont analysées de la même manière que les offres de base, selon les critères énoncés au c. ci-après.

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté **les 3 (trois) meilleures offres** (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au c. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Modane-Avrieux).

Tous les éléments de l'offre sont négociables (*prix, délais, modalités de paiement, etc.*), hormis les clauses *de garantie* énoncées dans le projet de marché (PJ2) et hormis les clauses légales et réglementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ci-après). Le marché est attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

**Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.**

#### b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

#### c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants pour un total de 100 points :

| N°          | Intitulé   | Pondération      |
|-------------|--|------------------|
| Critère n°1 | Montant total proposé et sa décomposition  | <b>60 points</b> |
| Critère n°2 | Qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni  | <b>30 points</b> |
| Critère n°3 | Caractéristiques environnementales de l'offre (Valorisation éventuelle des anciens câbles, moyens de transport utilisés pour les déplacements sur site ONERA, formation aux éco- | <b>10 points</b> |

ONERA Centre de Modane  
 Route Départementale 215 – CS 70100  
 73500 Modane

|  |                                     |  |
|--|-------------------------------------|--|
|  | gestes, formation à l'éco conduite, |  |
|--|-------------------------------------|--|

## **4 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)**

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

### **4.1 Remise des dossiers**

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

*Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :*

- 1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.*
- 2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.*
- 3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).*

### **4.2 Copie de sauvegarde**

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous enveloppe cachetée, indiquant :

**« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025MFAL-CABLES-PAPIER-HT »**

ENTREPRISE : .....

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

ONERA Centre de Modane  
Route Départementale 215 – CS 70100  
73500 Modane

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA  
Centre de Modane-Avrieux  
Service achat  
CS 70100  
73500 Modane

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1<sup>ère</sup> page.

#### **4.3 Cas particulier : documents relatifs à la sureté**

Les documents mentionnés à l'article 3.1-c ci-avant et relatifs à la sureté ne peuvent être remis sous forme dématérialisée sur la plateforme PLACE. Ils doivent être remis à l'ONERA séparément selon 2 modalités possibles :

- **Soit par courrier** sous format papier (avec signature originale) et en version électronique sur un support électronique de type clé USB ou CDROM non réinscriptible (pour la version .pdf actif complétée pour l'annexe 3 – CAZ-FICE du présent document)
- **Soit par courriel** à l'adresse suivante : [zrracces-modane@onera.fr](mailto:zrracces-modane@onera.fr)

Dans le cas d'un envoi par courrier, les documents doivent être envoyés **sous double enveloppe cachetée**, l'enveloppe extérieure ne comportant que les indications nécessaires à la transmission, l'enveloppe intérieure portant la mention « **Confidentiel** » et la référence suivante :

**« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025MFAL-CABLES-PAPIER-HT »**  
**« Documents liés à la sureté »**  
ENTREPRISE : .....  
(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Cette double enveloppe doit être adressée par pli recommandé avec accusé de réception à :

ONERA  
Centre de Modane-Avrieux  
A l'attention de l'Officier de Sécurité  
CS 70100  
73500 Modane

Cette double enveloppe contenant les documents liés à la sureté doit impérativement arriver avant les date et heure limites indiquées en 1<sup>ère</sup> page.

ONERA Centre de Modane  
Route Départementale 215 – CS 70100  
73500 Modane

## **5 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS**

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.